

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DES VOSGES

**5 RUE DU GENERAL HAXO
88000 EPINAL**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos au 31 décembre 2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

□ □ □

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union Départementale des Associations Familiales des Vosges relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 22 Juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'union départementale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la note en page 15 de l'annexe relative au changement de méthode survenu au cours de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'union départementale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'union départementale ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

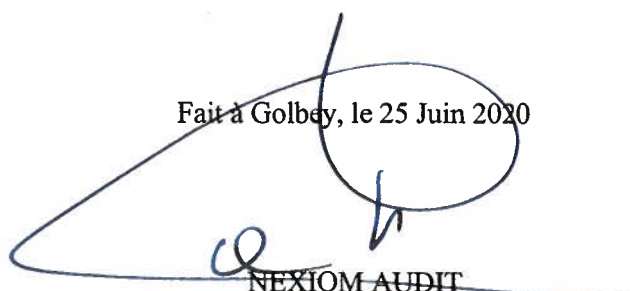
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'union départementale.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Golbey, le 25 Juin 2020



NEXIOM AUDIT
Commissaire aux comptes

Représentant Légal
Bruno DA SILVA

ANNEXE

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'union départementale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	19 393	19 393		
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	15 245		15 245	15 245
	Constructions	187 938	159 885	28 052	2 557
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	74 665	74 353	312	2 524
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total I		297 256	253 631	43 624	20 340
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	2 750		2 750	6 674
	Autres créances	3 801		3 801	6 419
	Valeurs mobilières de placement				117 957
Comptes de Régularisation	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	272 468		272 468	174 273
	Charges constatées d'avance (3)	1 277		1 277	2 756
	Total III	280 296		280 296	308 078
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		577 552	253 631	323 920	328 419

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	704 882	726 725
	Ecart de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	- 525 001	- 464 058
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	4 201	- 60 943
	Autres fonds associatifs		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		62
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires		
	Total I	184 081	201 785
	Comptes de liaison Total II		
DETTES (1)	Provisions pour risques	10 832	
	Provisions pour charges	36 468	50 215
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	2 111	2 111
	Fonds dédiés sur autres ressources		
	Total III	49 411	52 326
Comptes de Régularisation	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	24 165	21 428
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 048	22 936
	Dettes fiscales et sociales	35 703	19 590
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	189	517
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	9 323	9 837
	Total IV	90 428	74 308
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		323 920	328 419

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

81 106

64 470

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros %	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	3 680	1 167	2 514	215.49
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	234 811	235 333	- 522	- 0.22
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	11 371	20 002	- 8 631	- 43.15
Collectes				
Cotisations	14 580	15 121	- 540	- 3.57
Autres produits	29 039	38 738	- 9 699	- 25.04
Total I	293 482	310 360	- 16 879	- 5.44
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	115 474	123 129	- 7 655	- 6.22
Impôts, taxes et versements assimilés	3 309	2 300	1 009	43.89
Salaires et traitements	126 332	156 869	- 30 538	- 19.47
Charges sociales	51 363	62 749	- 11 386	- 18.15
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 521	8 055	- 534	- 6.63
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 103		1 103	
Subventions accordées par l'association	18 056	18 151	- 95	- 0.53
Autres charges (2)	2 008	1 618	390	24.13
Total II	325 165	372 871	- 47 706	- 12.79
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	- 31 684	- 62 511	30 827	49.31
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

7 902 2 339

COMPTE DE RESULTAT



	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 438	3 535	- 2 097	- 59.32
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 438	3 535	- 2 097	- 59.32
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	1 438	3 535	- 2 097	- 59.32
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	- 30 246	- 58 976	28 730	48.71
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 999	2 339	5 660	241.94
Produits exceptionnels sur opérations en capital	812	3 121	- 2 309	- 73.99
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	8 811	5 460	3 351	61.36
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	226	3 362	- 3 137	- 93.29
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		925	- 925	- 100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	226	4 288	- 4 062	- 94.74
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	8 585	1 173	7 413	632.09
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	303 731	319 356	- 15 625	- 4.89
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	325 391	377 159	- 51 768	- 13.73
Solde intermédiaire	- 21 660	- 57 803	36 142	62.53
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	62 329	47 075	15 254	32.40
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	36 468	50 215	- 13 747	- 27.38
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	4 201	- 60 943	65 144	106.89

ANNEXE



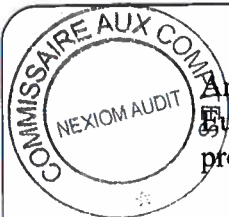
SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 14
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	14
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	15
Permanence ou changement de méthodes	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	16
Etat des amortissements	16
Etat des provisions	17
Etat des échéances des créances et des dettes	17
Tableau de suivi des fonds dédiés	17
Autres immobilisations incorporelles	18
Evaluation des immobilisations corporelles	18
Evaluation des amortissements	18
Evaluation des créances et des dettes	18
Dépréciation des créances	18
Produits à recevoir	18
Charges à payer	19
Charges et produits constatés d'avance	19
Subventions d'équipement	19
Variation des capitaux propres	19
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	20
Honoraires des commissaires aux comptes	20
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	20
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	21
Transferts de charges	21
Produits et charges sur exercices antérieurs	21

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 323 920.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 293 481.75 Euros et dégageant un excédent de 4 200.79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par la régularisation des fonds dédiés de l'exercice 2016 suite aux conclusions du contrôle de l'UNAF effectué début 2019.

Cette régularisation d'un montant de 12 114 € a été opérée par imputation sur les fonds associatifs (décision du Conseil d'Administration du 29/04/2019).

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

En conséquence, les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes 2019 par le Conseil d'Administration, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Mise en place d'une provision pour engagements de retraite par décision du Conseil d'Administration du 29/04/2019 confirmée le 16/12/2019.

La provision qui aurait dû exister à fin 2018 a été évaluée à la somme de 9 729 €.

Ce montant a été reconstitué en compte de provisions pour charges par imputation sur le compte de fonds associatifs.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 023		
Terrains	15 245		
Constructions sur sol propre	137 204		
Installations générales agencements aménagements des constructions	39 935		30 555
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	92 154		250
TOTAL	284 538		30 805
Autres participations	15		
TOTAL	15		
TOTAL GENERAL	314 576		30 805

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		10 630	19 393	19 393
Terrains			15 245	15 245
Constructions sur sol propre			137 204	137 204
Installations générales agencements aménagements constr.		19 756	50 734	50 734
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		17 739	74 665	74 665
TOTAL		37 495	277 847	277 847
Autres participations			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL		48 125	297 256	297 256

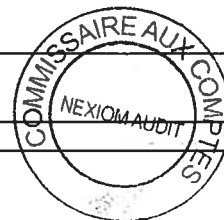
Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	30 023		10 630	19 393
Constructions sur sol propre	134 691	2 513		137 204
Installations générales agencements aménagements constr.	39 891	2 546	19 756	22 681
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	89 631	2 462	17 739	74 353
TOTAL	264 213	7 521	37 495	234 238
TOTAL GENERAL	294 236	7 521	48 125	253 631

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	2 513				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 546				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 462				
TOTAL	7 521				
TOTAL GENERAL	7 521				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires		1 103	- 9 729		10 832
TOTAL		1 103	- 9 729		10 832
TOTAL GENERAL		1 103	- 9 729		10 832
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 103		- 9 729	

La somme de 9 729€ apparaissant en diminution négative correspond à la reconstitution de la provision pour engagements de retraite au 01/01/2019.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	2 750	2 750	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 158	1 158	
Débiteurs divers	2 643	2 643	
Charges constatées d'avance	1 277	1 277	
TOTAL	7 828	7 828	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	2 970	2 970		
Fournisseurs et comptes rattachés	21 048	21 048		
Personnel et comptes rattachés	8 258	8 258		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 931	23 931		
Taxe sur la valeur ajoutée	191	191		
Autres impôts taxes et assimilés	3 322	3 322		
Groupe et associés	21 195	21 195		
Autres dettes	189	189		
Produits constatés d'avance	9 323	9 323		
TOTAL	90 428	90 428		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
Action 1.3 Parentalité	53 075	109 881	73 413		36 468
Action 4.4 Aidants famil	5 524	5 524	5 524		
Dons pour aide sociale	2 111	2 111			2 111
TOTAL	60 710	117 516	78 937		38 579

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	13 323	20.00
Logiciels	6 070	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	25 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 895
Total	1 895

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 904
Dettes fiscales et sociales	11 626
Autres dettes	154
Total	19 685

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 277
Total	1 277
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	9 323
Total	9 323

Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont rapportées au résultat sur le même rythme que l'amortissement des biens qu'elles ont servi à financer.

Au 31/12/2019, ces subventions ont été rapportées en totalité aux résultats.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	262 728
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	- 60 943
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	201 785
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	201 785
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	- 12 114
Variation des provisions relevant des capitaux propres	- 9 729
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	- 62
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	179 880
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	- 21 905
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	- 21 905

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	2
Total	3

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 920 euros au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Une provision pour charges est comptabilisée suite à décision du Conseil d'Administration du 29/04/2019.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	5 51
45 à 54 ans	11 à 20 ans	10 281
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		10 832

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation : 1%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		10 832	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- QP subvention amortie	62	77700000
- Abonnements de soutien	750	77800000
- Régularisation DSN Urssaf 2018	97	77100000
- Produits sur exercices antérieurs	7 902	
Total	8 811	
Charges exceptionnelles		
- régularisations mutuelles	226	67180000
Total	226	

Transferts de charges

Nature	Montant
Aides ASP sur salaires	1 646
Charges refacturées aux adhérents et utilisateurs	9 725
Total	11 371

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Produits		
- Loyers 12/2018 encaissés 2019	270	77200000
- Ecart sur subvention 2018 reçue 2019	130	77200000
- Régularisation FS à reverser	2 041	77200000
- Régul retraite 2018	788	77200000
- Réguls retraite 3TR2016	4 673	77200000
Total	7 902	

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

□ □ □

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Union Départementale des Associations Familiales des Vosges, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées : Les administrateurs

Objet de la convention : Remboursement de frais

Modalités :

Au titre de l'exercice 2019, l'Union Départementale a remboursé sur justificatifs des frais de déplacements à ses administrateurs pour un montant total de 6 524.13 €. Ces frais de déplacements ont été indemnisés à hauteur de 0.20 € par kilomètre pour le premier semestre et à hauteur de 0.30 € par kilomètre pour le deuxième semestre 2019.

Fait à Golbey, le 25 Juin 2020



NEXIOM AUDIT
Commissaire aux comptes

Représentant Légal
Bruno DA SILVA

